



CRÉMATORIUM
DE GAP ET DES ALPES DU SUD



Rapport d'activité

2025

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	3
1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public.....	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation.....	3
1.1.2. Autorité délégante.....	3
1.1.3. Délégué.....	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants.....	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat.....	3
1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service.....	4
1.2.1. Les services fournis.....	4
1.2.2. Les installations.....	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant.....	4
1.2.4. Les horaires d'accueil.....	5
2. ANALYSE DE L'ACTIVITE.....	7
2.1. Données statistiques.....	7
2.1.1. Évolution de la population et de la mortalité en France.....	7
2.1.2. Évolution de la crémation en France.....	9
2.2. Analyse du registre des crémations.....	9
2.2.1. Répartition par types de crémations.....	9
2.2.2. Évolution du nombre annuel de crémations.....	10
2.2.3. Évolution mensuelle du nombre de crémations familles.....	10
2.2.4. Répartition des crémations familles par sexe.....	10
2.2.5. Destination des cendres.....	11
2.2.6. Fréquentation de la salle de cérémonie.....	12
2.2.7. Répartition des crémations selon la provenance des défunts.....	12
2.3. Autres indicateurs de qualité.....	14
2.3.1. Le temps de mémoire.....	14
2.3.2. Comité d'éthique.....	14
2.3.3. Rencontres régulières entre le délégué et le délégant.....	14
2.3.4. Les journées portes ouvertes ou invitations aux opérateurs funéraires.....	14
2.3.5. Les enquêtes de satisfaction des familles.....	14
2.3.6. Registre d'appréciation du service.....	15
2.3.7. La communication relative au crématorium.....	16
2.3.8. Les enquêtes de satisfaction aux opérateurs funéraires.....	16
2.3.9. La certification de services Qualicert®.....	17
2.3.10. Protection du Travailleur Isolé (PTI).....	17
2.3.11. Élimination des déchets métalliques.....	17
2.4. Le compte rendu technique.....	18
2.4.1. L'équipement de crémation.....	18
2.4.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année.....	18
2.4.3. Les contrôles réglementaires.....	18
3. LE COMPTE RENDU FINANCIER.....	20
3.1. Tarifs pratiqués.....	20
3.1.1. Les tarifs des prestations du service public.....	20
3.1.2. La révision des tarifs.....	21
3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT et commentaires.....	21
3.2.1. Compte de résultat.....	21
3.2.2. COMPTE RENDU BILANIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS.....	28
4. PERSPECTIVES 2026.....	29
ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS EN 2025	30
ANNEXE 2 : ATTESTATION DE CONFORMITE	31
ANNEXE 3 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®	32

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur l'exploitation et la gestion du crématorium de GAP et des Alpes du Sud.

1.1.2. Autorité délégante

La Commune de GAP.

1.1.3. Délégataire

CREMATORIUM DE GAP ET DES ALPES DU SUD

Société par actions simplifiée au capital de 37 000,00 €

RCS Paris 900 007 200

Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris

Habilitation n°23-05-0030

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET

Directeur général délégué : M. Dominique ROUVEYROL

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Le contrat de concession avec la ville de GAP est entré en vigueur le 1^{er} mai 2023, pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 avril 2031.

L'avenant 1 acte de la création de la société dédiée CREMATORIUM DE GAP ET DES ALPES DU SUD.

L'avenant 2 autorise le transfert de délégataire entre OGF et OGF Crématoriums, maison mère de la société dédiée.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire assure :

- Accueil et accompagnement des familles ;
- Réalisation de cérémonie de recueillement ;
- Accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles ;
- Tenue des registres et contrôles administratifs ;
- Réalisation des crémations ;
- Entretien des installations techniques ;
- Prises d'ordres pour le crématorium (fiche de crémation) ;
- Tenue du planning de crémation et accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium ;
- Gestion administrative de l'activité : facturation, suivi client, paiement des factures, comptabilisation, recouvrement des taxes, gestion des tiers ;
- Des dispersions au jardin du souvenir ;
- Les remises d'urnes ;
- La gestion des urnes en dépôt ;
- Le nettoyage des parties techniques ;
- La présence lors des journées portes.

Le personnel du crématorium se conformera à la réglementation en termes de pratiques au crématorium tel qu'il est prévu à l'article V.3.3 du projet de contrat. La convention collective des pompes funèbres s'appliquera pour le personnel.

1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

- Un hall d'accueil,
- Un bureau d'accueil,
- Une salle de cérémonie,
- Un condouloir,
- Une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil et de remise de l'urne.

Des locaux techniques à usage exclusif du personnel du crématorium :

- Une salle d'introduction des cercueils,
- Un local technique contenant le four de crémation,
- Un local de conservation des urnes,
- Un bureau administratif

A ces locaux s'ajoutent les couloirs de circulation et les sanitaires obligatoires.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La ville confie au Concessionnaire l'exploitation et la gestion du crématorium municipal dans les conditions définies dans le contrat.

L'autorité délégante met à disposition du Concessionnaire pour l'exécution de sa mission définie l'article III.2.1 du présent contrat les biens listés à l'annexe n° 2. Ces biens immobiliers et mobiliers sont réputés être remis en bon état.

La gestion technique et financière des travaux et prestation sont réparti entre l'autorité délégante et le Concessionnaire comme indiqué dans le contrat, chapitre III.2.2.

Le Concessionnaire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat.

La ville conserve le contrôle du service et peut demander à tout moment au Déléataire tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

1.2.4. Les horaires d'accueil

Les horaires d'accueil des familles et de crémation sont les suivantes :

Du lundi au vendredi :

Accueil des familles	Heure de crémation
9h00	09h30
10h00	11h00
11h00	12h30
14h00	14h30
15h30	16h00
16h30	Différée au lendemain matin

Et le samedi :

Accueil des familles	Heure de crémation
10h00	10h30
11h00	12h00

Dans le cas exceptionnel de très forte mortalité, ces horaires peuvent être élargis après autorisation spécifique du Maire de Gap.

1.2.4.1. L'équipe du crématorium et les contacts au siège

M. Nicolas SIMON, Responsable du site, ainsi que deux Agents de Crématorium concourent à la tenue quotidienne du site par :

- L'accueil des familles et accompagnement des familles,
- Réalisation des cérémonies de recueillement,
- Accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles,
- Tenue des registres et contrôles administratifs,
- Réalisation des crémations,
- Entretien des installations technique,
- Prises d'ordres pour le crématorium (fiche de crémation),
- Tenue du planning de crémation et accueil téléphonique en dehors des heures d'ouverture du crématorium
- Gestion administrative de l'activité
- Des dispersions au jardin du souvenir,
- Les remises d'urnes,
- La gestion des urnes en dépôt,
- Nettoyage des parties techniques,
- La présence lors des journées portes ouvertes.

Le personnel du crématorium se conformera à la réglementation en termes de pratiques au crématorium tel qu'il est prévu à l'article V.3.3 du contrat.

Le groupe OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers de ses équipes de direction régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué.

Les directions des crématoriums, de la communication, de la qualité et les services juridiques travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

1.2.4.2. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des équipements de crémation de crémation (cycles de crémation, régulation des équipements de crémation, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

2. ANALYSE DE L'ACTIVITE

2.1. DONNEES STATISTIQUES

2.1.1. Évolution de la population et de la mortalité en France

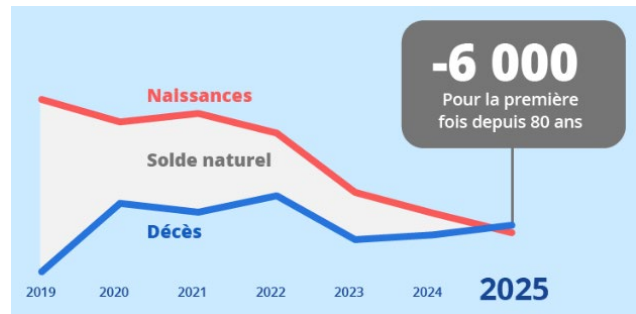
Au 1er janvier 2026, **la population en France est estimée à 69,1 millions d'habitants**, soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant. 66,8 millions d'habitants sont en France métropolitaine contre 66,4 l'année précédente et 2,3 millions dans les départements d'outre-mer. 22% de la population a au moins 65 ans.

Un solde naturel négatif en France en 2025

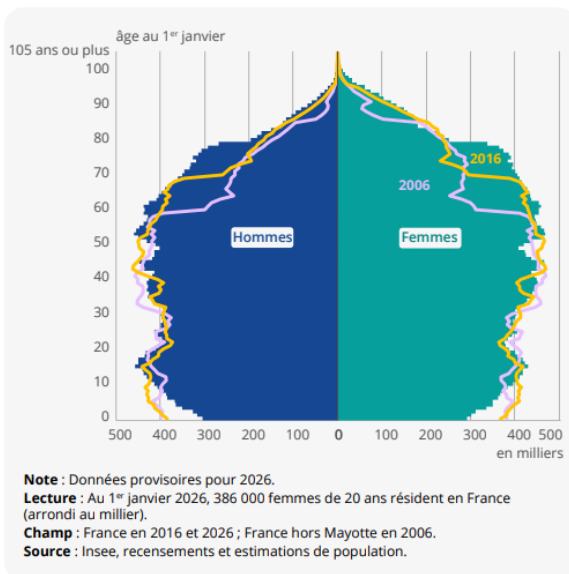
En 2025, **645 000 bébés sont nés** en France. C'est 2,1 % de moins qu'en 2024 et 24 % de moins qu'en 2010, année du dernier point haut des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité poursuit sa baisse : après 1,61 en 2024, il s'établit à 1,56 enfant par femme en 2025 ; c'est le niveau le plus faible depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

En 2025, **651 000 personnes sont décédées** en France, soit une **hausse de 1,5 %** par rapport à 2024. Cette augmentation est notamment liée à l'épidémie de grippe hivernale, qui a été particulièrement virulente en début d'année.

Ainsi, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le **solde naturel** en France (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) s'établit à **-6 000** en 2025. Le solde naturel négatif est compensé par un solde migratoire (arrivées-départs) estimé à + 176 000 entraînant la hausse globale de la population, en France métropolitaine majoritairement.



Vieillesse de la population française



Au 1er janvier 2026, en France, **les personnes d'au moins 65 ans sont presque aussi nombreuses que celles de moins de 20 ans** : les premières représentent **22,2 % des habitants**, les secondes 22,5 %. En 2006, 16,4 % des habitants avaient au moins 65 ans et 25,1 % avaient moins de 20 ans. Le nombre de personnes âgées d'au moins 65 ans augmente depuis plus de trente ans et **ce phénomène s'accélère** depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des **générations nombreuses du baby-boom**, dont les plus anciennes auront 80 ans en 2026. Les personnes âgées d'**au moins 75 ans représentent désormais 11,1 % de la population** (élargissement de la partie haute de la pyramide), contre 8,2 % en 2006.

En 2025, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,9 ans pour les femmes et à 80,3 ans pour les hommes. Elle augmente en 2025, de +0,1 an pour les femmes comme pour les hommes, pour atteindre un niveau historiquement élevé.

Depuis le milieu des années 1990, l'espérance de vie à la naissance croît moins vite pour les femmes que pour les hommes.

hommes, réduisant ainsi l'écart entre les deux sexes : il est de 5,6 ans en 2025, contre 7,1 ans en 2005 et 8,1 ans en 1995.

Dans le même temps, le nombre de jeunes diminue avec la baisse des naissances régulière depuis le début des années 2010 (rétrécissement de la base de la pyramide des âges) après le pic de la fin des années 90 et années 2000.

Déplacement des populations en France et évolution des pratiques funéraires

Les pratiques funéraires ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire mais une tendance forte vers la crémation se confirme depuis quelques années.

Historiquement d'avantage pratiquée dans les régions du Nord et de l'Est de la France, où la demande des familles reste forte et atteint de façon régulière près de 70% des obsèques, la crémation se diffuse maintenant sur l'ensemble du territoire au rythme des déplacements de populations et de la baisse de l'attachement des familles à leurs terres ancestrales.

L'INSEE publie en décembre 2025 une étude sur l'évolution géographique de la population en France et métropole depuis 2012.

Les familles et jeunes adultes (étudiant et jeunes couples) ainsi que les populations arrivant en âge de retraite favorisent les littoraux atlantique et méditerranéen de France continentale et leurs métropoles régionales dans lesquelles les conditions de vie, d'emploi et le prix du foncier sont favorables (*illustration rouge ci-après*).

Entre 2017 et 2023, la population croît de plus de 0,35 % en moyenne par an dans 10 des 17 régions françaises. Pour trois d'entre elles, l'Île-de-France, La Réunion et la Guyane, cette croissance a lieu en raison d'un fort excédent naturel, malgré un solde migratoire (arrivées-départs) apparent négatif.

En Île-de-France, Paris continue de perdre de la population au profit de sa région et d'autres métropoles régionales.

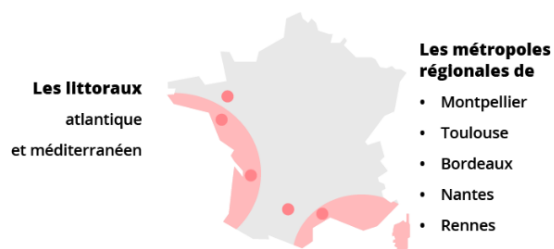
Inversement, la population des sept autres régions en croissance, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Bretagne et Corse, augmente malgré un solde naturel (habitants historiques) très faible, voire négatif. De nouveaux habitants d'autres régions viennent s'installer.

La population est stable dans cinq régions : Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire. Leurs soldes naturel et migratoire sont proches de l'équilibre (*illustration bleue ci-dessous*).

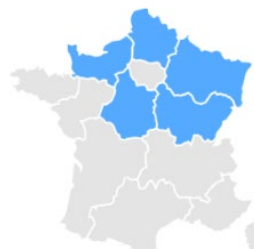
D'ores et déjà très grande majorité des nouveaux habitants sur les territoires choisissent les obsèques par crémation avant dispersion des cendres sur leurs nouveaux territoire ou transfert des cendres sur leurs terres historiques.



LES PRINCIPALES ZONES DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

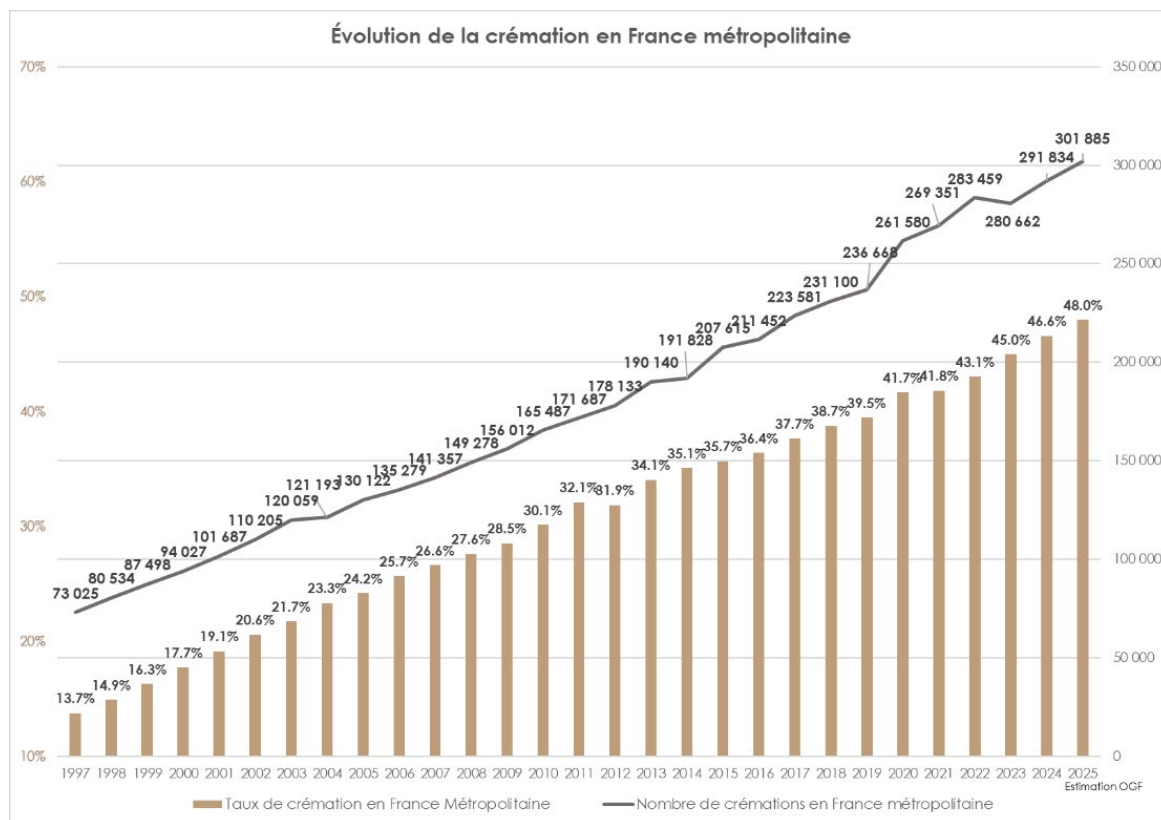


LA POPULATION STAGNE DANS CINQ RÉGIONS ENTRE 2017 ET 2023



Source majeure : INSEE [Bilan démographique 2025](#)

2.1.2. Évolution de la crémation en France



Pour l'année 2025, OGF envisage une nouvelle progression du taux de crémation national pour atteindre 48% des obsèques.

2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

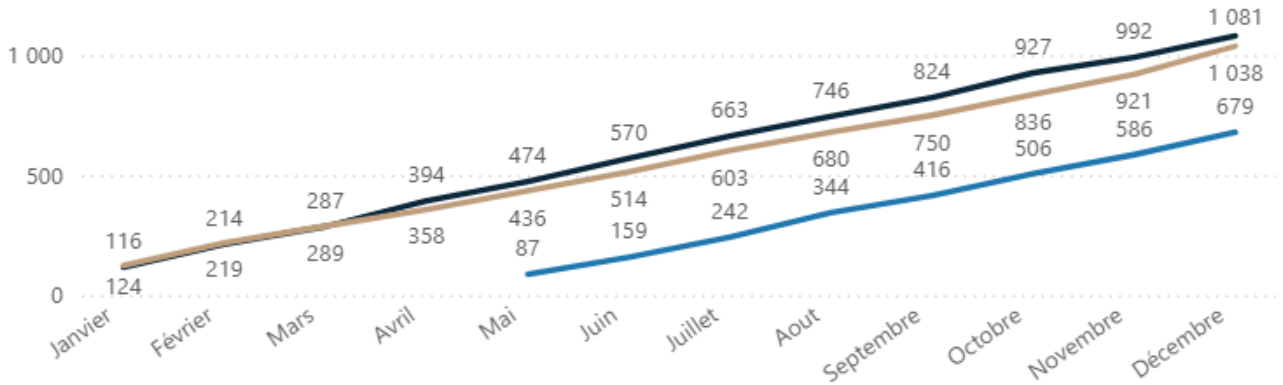
Les analyses suivantes sont issues de l'exploitation du registre Hommage.

2.2.1. Répartition par types de crémations

Prestations	2024	2025	Évol
CREMATION FAMILLE	1 040	1 003	-3,56 %
CREMATION ADULTE	1 036	999	-3,57 %
CREMATION ENFANT -1 AN	4	4	0,00 %
CREMATION D'OSSUAIRES	35	31	-11,43 %
RELIQUAIRE GRAND	32	7	-78,13 %
RELIQUAIRE MOYEN	3	24	700,00 %
CREMATION DE PIÈCES ANATOMIQUES	6	4	-33,33 %
CONTAINER DE 30KG ET 100L MAXIMUM	6	4	-33,33 %
Total	1 081	1 038	-3,98 %

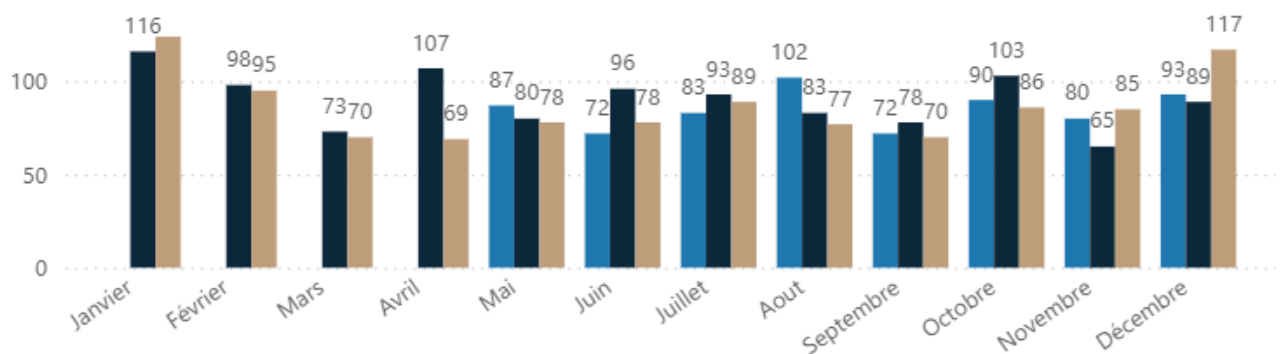
2.2.2. Évolution du nombre annuel de crémations

● 2023 ● 2024 ● 2025

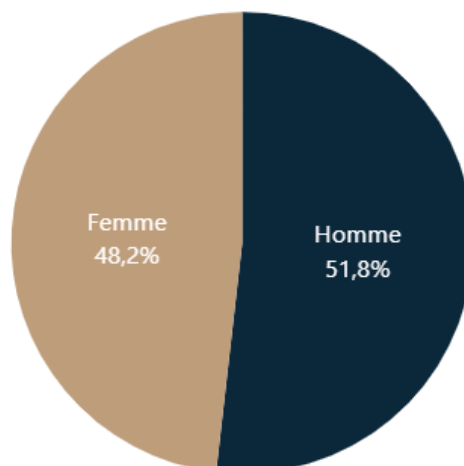


2.2.3. Évolution mensuelle du nombre de crémations familles

● 2023 ● 2024 ● 2025



2.2.4. Répartition des crémations familles par sexe



Prestation	CREMATION ADULTE		CREMATION ENFANT	Total
Mois	Femme	Homme	Enfant	
Janvier	60	63	1	124
Février	44	50	1	95
Mars	37	33		70
Avril	27	39	2	68
Mai	38	39		77
Juin	40	37		77
Juillet	38	51		89
Aout	31	43		74
Septembre	34	35		69
Octobre	45	38		83
Novembre	40	42		82
Décembre	47	48		95
Total	481	518	4	1 003

2.2.5. Destination des cendres

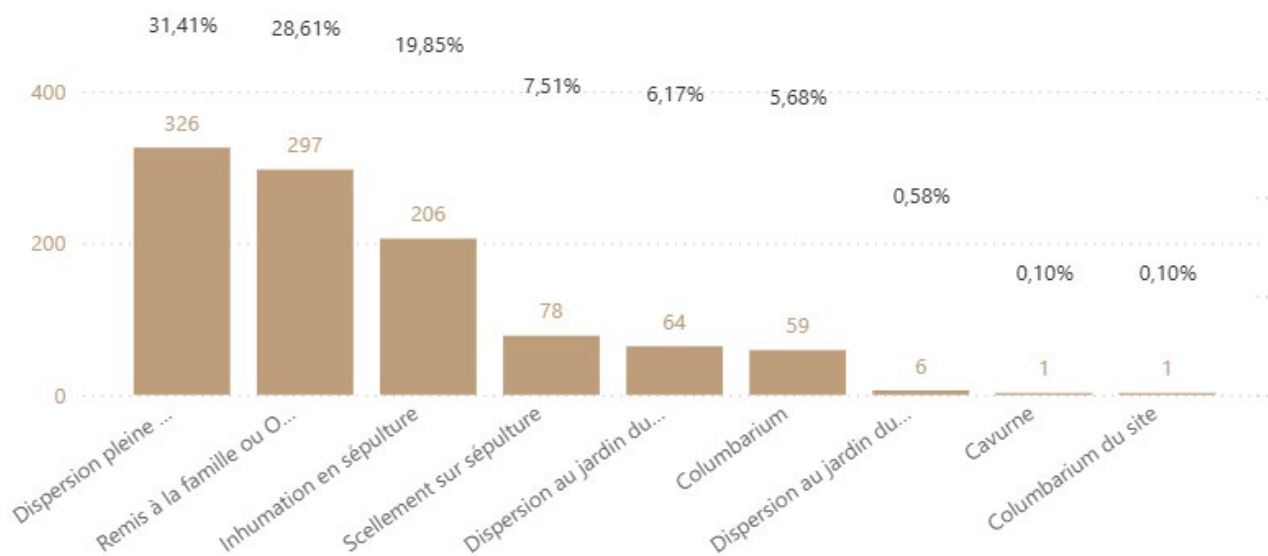
La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles ou aux entreprises de PF sans mention d'une destination finale spécifique (sépulture, caveau, columbarium, caverne de famille ou dispersion dans une autre commune...).

Nous notons, qu'il y a près de 80% dont la destination finale n'est pas connue.

De nouvelles directives ont été transmises aux personnels du crématorium de Gap et des actions correctives ont été mises en place afin d'améliorer nettement ces résultats.

Les données qui suivent sont donc communiquées à titre informatif, sans que nous en ayons la certitude.

Destinations des Cendres	Nombre de crémations	%
Dispersion pleine nature	326	31,41%
Remis à la famille ou Opérateur funéraire	297	28,61%
Inhumation en sépulture	206	19,85%
Scellement sur sépulture	78	7,51%
Dispersion au jardin du souvenir	64	6,17%
Columbarium	59	5,68%
Dispersion au jardin du souvenir du site	6	0,58%
Caverne	1	0,10%
Columbarium du site	1	0,10%
Total	1 038	100,00%



2.2.6. Fréquentation de la salle de cérémonie

Prestations	Quantité
Location de salle de cérémonie	912
TOTAL	912

2.2.7. Répartition des crémations selon la provenance des défunts

Répartition par départements

Année	2024		2025	
Départements	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Hautes-Alpes	788	72,90%	806	77,65%
Alpes-de-Haute-Provence	218	20,17%	163	15,70%
Isère	15	1,39%	17	1,64%
Bouches-du-Rhône	13	1,20%	11	1,06%
Autres	47	4,35%	41	3,95%
Total	1 081	100,00%	1 038	100,00%

Répartition par intercommunalités

Année	2024		2025	
Intercommunalités	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance	266	24,61%	276	26,59%
Communauté de communes du Sisteronais-Buëch	137	12,67%	162	15,61%
Communauté de communes Serre-Ponçon	97	8,97%	114	10,98%
Communauté de communes du Briançonnais	119	11,01%	90	8,67%
Communauté de communes Buëch-Dévoluy	66	6,11%	62	5,97%
Communauté de communes Champsaur-Valgaudemar	55	5,09%	45	4,34%
Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération	66	6,11%	41	3,95%
Communauté de communes Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon	47	4,35%	40	3,85%
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	35	3,24%	38	3,66%
Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	49	4,53%	37	3,56%
Communauté de communes du Pays des Ecrins	24	2,22%	35	3,37%
Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance	20	1,85%	16	1,54%
Autres	100	9,25%	82	7,90%
Total	1 081	100,00%	1 038	100,00%

Répartition par villes de domicile

Année	2024		2025	
Communes	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Gap (05)	223	20,63%	218	21,00%
Briançon (05)	79	7,31%	60	5,78%
Laragne-Montéglin (05)	39	3,61%	56	5,39%
Embrun (05)	43	3,98%	46	4,43%
Veynes (05)	36	3,33%	39	3,76%
Sisteron (04)	34	3,15%	30	2,89%
Saint-André-d'Embrun (05)	9	0,83%	24	2,31%
La Saulce (05)	8	0,74%	21	2,02%
Guillestre (05)	19	1,76%	20	1,93%
Tallard (05)	12	1,11%	16	1,54%
Chorges (05)	15	1,39%	15	1,45%
La Bâtie-Neuve (05)	7	0,65%	14	1,35%
Saint-Jean-Saint-Nicolas (05)	10	0,93%	14	1,35%
Savines-le-Lac (05)	8	0,74%	14	1,35%
L'Argentière-la-Bessée (05)	5	0,46%	13	1,25%
Serres (05)	15	1,39%	13	1,25%
Autres	519	48,01%	425	40,94%
Total	1 081	100,00%	1 038	100,00%

2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

2.3.1. Le temps de mémoire

Le temps de mémoire a été organisé le 6 décembre 2025.

Etaient prévus une journée du souvenir le matin, suivie d'une journée « portes ouvertes ».
Seule 1 personne est venue, pour la visite du site.

La communication sera autour de cet évènement sera revue pour la session 2026.

2.3.2. Comité d'éthique

Sur l'initiative de l'autorité délégante, un comité d'éthique peut être mis en place. Il est constitué de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématistes, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

2.3.3. Rencontres régulières entre le délégataire et le délégant

Au-delà du rapport d'activité annuel, l'Autorité Délégante, les représentants d'OGF et du crématorium peuvent se rencontrer régulièrement au travers d'échanges informels comme de rendez-vous programmés.
Un suivi trimestriel est prévu.

2.3.4. Les journées portes ouvertes ou invitations aux opérateurs funéraires

Le délégataire prévoit des rencontres avec les opérateurs funéraires à l'occasion du lancement d'un nouvel outil de gestion des plannings.

2.3.5. Les enquêtes de satisfaction des familles

2.3.5.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles

Pour la seconde année OGF a mis en place pour ses crématoriums des enquêtes de satisfaction dématérialisées qui permettent aux familles d'évaluer directement sur leur smartphone ou leur ordinateur l'expérience vécue sur le site avec l'équipe du crématorium et l'opérateur de pompes funèbres.

Cette nouvelle démarche relationnelle a permis d'engager un dialogue direct et pédagogique avec les familles en parallèle de notre programme interne permanent d'amélioration continue.

7 jours après la date de crémation le représentant de la famille du défunt reçoit un lien l'invitant à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne relatif à sa venue au crématorium.

Le délai de 7 jours permet à la famille d'avoir passé le temps d'émotion relatif au départ du défunt et de pouvoir répondre plus sereinement au questionnaire. Les familles sont libres de répondre aux questions qu'elles souhaitent. Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats.

Chaque mois, la direction du crématorium dispose d'un rapport détaillé automatiquement généré par la plateforme et pouvant être transmis à l'Autorité Délégante.

Ci-dessous la restitution des principaux indicateurs de satisfaction des familles au travers de plusieurs critères :

2.3.5.2. La note de relation client

La note de relation client mesure l'appréciation par les familles de l'engagement pris en interne par OGF pour les équipes, dans la démarche d'écoute clients à travers un triptyque de critères tel que :

- ✓ Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- 🕒 Le délai moyen de réponses aux messages des familles
- 😊 L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium



2.3.5.3. La note de satisfaction client

La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.

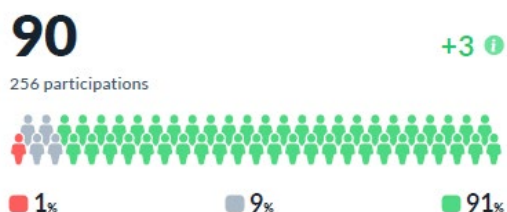


2.3.5.4. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation client

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.

Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :

- 🔴 Détracteur (échelle de 0 à 6) ;
- 🔵 Passif (échelle de 7 à 8) ;
- 🟢 Promoteur (échelle de 9 à 10).



2.3.6. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et aux prestations proposées et exécutées lors de la crémation.

Il convient de préciser que les familles expriment le plus souvent directement auprès du personnel du crématorium leur satisfaction pour l'accueil, la qualité des locaux et des installations ainsi que sur l'organisation et le déroulement du dernier hommage rendu au défunt.

2.3.7. La communication relative au crématorium

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

2.3.8. Les enquêtes de satisfaction aux opérateurs funéraires

A partir de 2025 OGF adapte son système d'enquêtes opérateurs funéraires sur la même plateforme que les enquêtes de satisfaction familles.

Les opérateurs ont pu disposer de 2 semaines pour participer anonymement à cette enquête. Les opérateurs étaient libres de leurs réponses et OGF n'a pas connaissance du détail du « qui répond quoi ».

La difficulté de ce type d'enquête est qu'elle s'adresse à des professionnels sur une population relativement faible d'un point de vue statistique (<100 sondés). Le taux de réponse n'est pas négligeable mais le faible nombre de répondants rend les résultats très sensibles aux réponses apportées. Bien souvent, les opérateurs nous ont signalés leur absence de réponse à l'enquête parce que "tout va bien". Il convient donc de prendre en compte ses résultats avec une certaine mesure.

Pour votre crématorium, l'enquête a été lancée auprès de **25** opérateurs début 2026 pour l'année écoulée. Ci-dessous les résultats des **5** réponses reçues.

Satisfaction opérateurs :

Les opérateurs ont jugé leur relation avec le crématorium à un niveau excellent.



Recommandation du crématorium :

4 opérateurs recommandent le crématorium. 1 opérateur a attribué une note de 7 ou 8. 3 opérateurs ont donné une note de 9 ou 10.

75

4 participations



0%

25%

75%

2.3.9. La certification de services Qualicert ®



Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée fin 2018.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé le 5 juin 2012 par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu un renouvellement de son certificat Qualicert® le 04/03/2023 valable jusqu'au 03/03/2026. Une copie du certificat est jointe en annexe 3.

2.3.10. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé) /DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



2.3.11. Élimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2025, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à 33 207.90 € pour
427 kg de métaux collectés le 27 février 2025

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Au titre de l'année 2025, le montant de la valorisation des métaux de votre établissement a été versé au CCAS de votre ville.

2.4. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

2.4.1. L'équipement de crémation

Le crématorium dispose d'un four référence CR 2000 XXL avec 1 ligne de filtration ATI simple.

2.4.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année

La maintenance préventive et curative des équipements de crémation est assurée par la société Facultative Technologies (constructeur et installateur).

Chaque année, il est prévu 2 visites annuelles préventives au cours desquelles sont effectués le contrôle général des installations, le réglage des matériels, le nettoyage du four et l'assistance aux contrôles réglementaires.

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation.

Vous trouverez ci-dessous le détail de toutes les interventions du mainteneur :

Type d'intervention	Description	Date de début	Date de fin
Maintenance préventive	Maintenance préventive des équipements	03/03/2025	08/03/2025
	Bonjour,		
	Au moment du préchauffage de la première crémation de la journée, l'appareil passe en by-pass avec un défaut : surpression four.		
	Nous sollicitons une assistance de votre part (trois crémations ce jour).		
	Bien cordialement,		
Maintenance curative	Julie Monardo	30/01/2025	30/01/2025
	=> Remplacement distributeur bypass		
	-> Remplacement vase d'expansion		
Maintenance curative	-> Remplacer purge compresseur	03/03/2025	06/03/2025
	-> Remplacer moteur trappe de decendrage		
Maintenance curative	remplacement registre decendrage	28/04/2025	01/05/2025
Test Atmosphérique	tests atmosphériques	30/06/2025	02/07/2025
	=> Partie supérieure des jonctions filtre au bidon de vidange à remplacer sur la partie droite car non étanche		
Maintenance curative	-> Gaine entre chaudière et filtration à remplacer	08/09/2025	12/09/2025
Maintenance préventive	Maintenance préventive des équipements	08/09/2025	13/09/2025

2.4.3. Les contrôles réglementaires

Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101 (respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.

Le contrôle des rejets atmosphériques gazeux est réalisé par l'organisme de contrôle GINGER. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1^{er} juin 2023. L'attestation de conformité se trouve en annexe 3.



Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par la société Bureau Veritas le 19 octobre 2021 qui a délivré l'attestation de conformité valable jusqu'au 19/10/2027 que vous trouverez en annexe 3. Cette attestation est délivrée conformément au décret n° 2021-145 du 10 février 2021 relatif à la déconcentration et à la simplification des procédures dans le domaine des services funéraires.

Ci-dessous la synthèse des contrôles en cours :

Conformité du bâtiment (CR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
24/04/2024	5	23/04/2029	23/11/2028

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
23/10/2025	2	22/03/2027	A planifier

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
01/07/2025	2	30/06/2027	A planifier

3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

3.1. TARIFS PRATIQUES

3.1.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2025 ont été les suivants :

Prestations	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2025		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
Crémation défunt			
Crémation adulte	441.67 €	88.33 €	530.00 €
Crémation indigents de Gap	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Crémation cercueil jusqu'à 1m	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Crémation cercueil de plus d'1m jusqu'à 1m40	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Crémation défunt			
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 1-10	220.83 €	44.17 €	265.00 €
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 11-20	198.33 €	39.67 €	238.00 €
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 21-40	185.00 €	37.00 €	222.00 €
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité à partir de 41	173.33 €	34.67 €	208.00 €
Reliquaire de restes exhumés de longueur sup à 1.20m et limité à 125 kg quantité 1-10	441.67 €	88.33 €	530.00 €
Reliquaire de restes exhumés de longueur sup à 1.20m et limité à 125 kg quantité 11-20	397.50 €	79.50 €	477.00 €
Reliquaire de restes exhumés de longueur sup à 1.20m et limité à 125 kg quantité 21-40	372.50 €	74.50 €	447.00 €
Reliquaire de restes exhumés de longueur sup à 1.20m et limité à 125 kg quantité à partir de 41	345.00 €	69.00 €	414.00 €
Tarifs ville de Gap - les 30 premiers reliquaires (longueur max 1.20m et limité à 80 kg) ou 15 grands cercueils (poids maxi 125 kg)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Tarifs ville de Gap - reliquaires de restes exhumés d'une longueur max 1.20m et max 80kg	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Crémation Suite Exhumation			
Cercueil de restes exhumés max 1m20 / 80 kg	155.83 €	31.17 €	187.00 €
Cercueil de restes exhumés > 1m20 / max 125 kg	310.00 €	62.00 €	372.00 €
Crémation PAOH			
- PAOH de 100 l ou 30 kg maximum	241.67 €	48.33 €	290.00 €
- PAOH de 200 l ou 60 kg maximum	435.83 €	87.17 €	523.00 €
Tarifs autres			
Location de la salle de cérémonie pour les crémations	72.50 €	14.50 €	87.00 €
Mise à disposition salon des retrouvailles	39.17 €	7.83 €	47.00 €
Dispersion des cendres	75.00 €	15.00 €	90.00 €
Dépôt d'une urne par mois	42.50 €	8.50 €	51.00 €

3.1.2. La révision des tarifs

Conformément aux dispositions du contrat de délégation les tarifs sont actualisés au 1er janvier de chaque année. En 2025 la grille a augmenté de 2.00 % comparativement à 2024.

3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT ET COMMENTAIRES

3.2.1. Compte de résultat

3.2.1.1. Les règles comptables

La société dédiée du crématorium de GAP est une entité économique en tant que telle et génère par conséquent de compte d'exploitation propre du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2)

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année 2025 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

3.2.1.2. Présentation du compte de résultat

En Euro, HT	2024	2025	Prévisionnel 2025
Volumes de crémations			
Crémation adulte	1037	1002	942
Crémation personnes dépourvues de ressource	0	0	0
Crémation cercueil jusqu'à 1 m40	4	4	10
Tarifs ville de Gap - les 30 premiers reliquaires ou 15 grand cercueils poids maxi 125 kg longueur max 1.20m et limité à 80 kg	1	2	1
Tarifs ville de Gap - reliquaires de restes exhumés d'une longueur max 1.20m et max 125kg	0	0	2
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 1-10	3	2	0
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 11-20	1	0	0
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 21-40	0	21	0
Reliquaire de restes exhumés de longueur sup à 1.20m et limité à 125 kg quantité 1-10	0	1	0
Cercueil de restes exhumés max 1m20 / 80 kg	24	3	3
Cercueil de restes exhumés > 1m20 / max 125 kg	6	1	0
Don du corps	0	0	0
PAOH de 100 l ou 30 kg maximum	7	5	5
PAOH de 200 l ou 60 kg maximum			
Total Volumes de crémations	1083	1041	962
Produits crémations			
Crémation adulte	449 357	442 562	401 782
Crémation personnes dépourvues de ressource	0	0	0
Crémation cercueil jusqu'à 1 m	0	0	0
Tarifs ville de Gap - les 30 premiers reliquaires ou 15 grand cercueils poids maxi 125 kg longueur max 1.20m et limité à 80 kg	0	0	203
Tarifs ville de Gap - reliquaires de restes exhumés d'une longueur max 1.20m et max 125kg	0	0	812
Reliquaire de restes exhumés de longueur sup à 1.20m et limité à 125 kg quantité 1-10	650	442	0
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 11-20	433	0	0
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 21-40	0	3 885	0
Reliquaire de restes exhumés de longueur sup à 1.20m et limité à 125 kg quantité 1-10	0	442	0
Cercueil de restes exhumés max 1m20 / 80 kg	3660	467	0
Cercueil de restes exhumés > 1m20 / max 125 kg	1 825	310	856
Don du corps	0	0	0
- PAOH de 100 l ou 30 kg maximum	1 657	1 208	1 257
- PAOH de 200 l ou 60 kg maximum	0	0	0
Chiffre d'affaires crémation	457 582	449 316	404 909
Volumes autres prestations			
Location de la salle de cérémonie pour les crémations	983	912	827
Mise à disposition salon de retrouvailles	28	27	11
Dispersion des cendres	7	9	8
Dépôt d'une urne par mois		29	5
Remise de l'urne			
Autre produit			
Produits autres prestations	71 211	69 090	59 082
Location de la salle de cérémonie pour les crémations	69 625	66 123	57 912
Mise à disposition salon de retrouvailles	1 072	1 059	404
Dispersion des cendres	513	675	547
Dépôt d'une urne par mois		1 233	220
Remise de l'urne			
Autre produit			
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	528 792	518 406	463 991

CHARGES D'ENERGIE	67 349	62 518	90 895
Gaz	52 075	50 234	65 331
Electricité	15 274	12 284	25 564
ACHATS	8 589	9 380	13 334
Eau	463	463	379
Fournitures diverses et administratives	5 945	5 053	3 480
Consommables - équipement de crémation	0	3 864	6 628
Autres achats courants	0	0	400
Tenues vestimentaires	2 181	0	2 448
SERVICES EXTERIEURS	69 867	103 860	61 293
PTI (téléphone - protection des travailleurs isolés)	482	672	259
Entretien des espaces verts	0	0	5 000
Entretien du four	43 817	50 682	29 920
Entretien des locaux	7 809	12 524	11 028
Certification de service SGS	0	0	500
certification ISO 14001	0	17 700	3 000
Traitement des déchets verts (achat et location benne)	1 640	0	150
Vidéosurveillance	0	0	1 800
Enquête de satisfaction	0	0	400
Contrôles techniques	668	7 279	4 986
GER entretien réparations	0	0	1 850
Assurance	2 053	3 673	1 800
Frais postaux et de télécommunications :	386	388	600
Publicité (inauguration du crémation, réception avec les élus, plaquette d'information)	0	596	0
Autres charges	13 011	10 346	0
TAXES	591	17 260	15 654
Taxes Foncière	0	15 638	10 054
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	0	1 060	1 550
Taxe organic	0	0	742
CVAE	591	562	3 288
Taxe additionnelle CCI	0	0	19
REDEVANCE	81 687	84 404	79 280
Redevance fixe pour frais de contrôle	71 058	72 478	70 000
Redevance variable	10 629	11 926	9 280
COUT DU PERSONNEL	138 300	132 403	143 219
Personnel détaché groupe	10 474	20 070	0
Salaires bruts	96 997	75 135	94 992
Charges sociales	30 158	33 597	40 920
Prime (si filiales)	671	3 601	7 307
FRAIS DE SIEGE	41 316	34 441	34 799
Frais de siège	36 569	31 724	19 799
Frais de gestion	4 747	2 717	15 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	407 699	444 266	438 474
Résultat Brut d'Exploitation	121 093	74 140	25 517
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 339	2 912	29 651
DOTATION DEPRECIATION CLIENTS	805	2 089	0
FRAIS FINANCIERS	104	0	3 417
PRODUITS FINANCIERS	-9 154	-8 682	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	127 000	77 820	-7 550
Redevance interressement	55 462	42 782	0
Régularisation redevance interressement 2024 et 2023	0	12 133	0
RESULTAT APRES INTERESSEMENT	71 538	22 906	-7 550
Impôt sur les sociétés (IS)	16 109	6 249	0
RESULTAT NET	55 429	16 657	-7 550

3.2.1.3. Commentaires du compte de résultat

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation HOMMAGE.

Le chiffre d'affaires crémation s'élève à **449 316 €** pour **1 041** crémations facturées contre **457 582 €** pour **1 083** crémations facturées en 2024.

Il y a eu 1 041 crémations facturées pour 1 038 réalisées : 2 crémations facturées en double, 1 avoir sur crémation et 2 crémation non facturée au 31/12/2025.

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

Répartition du CA	2024		2025		CEP 2025	
CA Crémation	Qté	CA	Qté	CA	Qté	CA
- Crémation adultes	1 037	449 357	1 002	442 562	942	401 782
- Crémation personnes dépourvues de ressource					0	0
- Crémation cercueil jusqu'à 1 m	4	0	4	0	10	0
- Tarifs ville de Gap - les 30 premiers reliquaires ou 15 grand cercueils poids maxi 125 kg longueur max 1.20m et limité à 80 kg	1	0	2	0	1	203
- Tarifs ville de Gap - reliquaires de restes exhumés d'une longueur max 1.20m et max 125kg	0	0	0	0	2	812
- Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 1-10	3	650	2	442	0	0
- Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 11-20	1	433	0	0	0	0
- Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m et limité à 80 kg quantité 21-40	0	0	21	3 885	0	0
- Reliquaire de restes exhumés de longueur sup à 1.20m et limité à 125 kg quantité 1-10	0	0	1	442	0	0
- Cercueil de restes exhumés max 1m20 / 80 kg	24	3 660	3	467	0	0
- Cercueil de restes exhumés > 1m20 / max 125 kg	6	1 825	1	310	3	856
- Don du corps	0	0	0	0	0	0
- Crémations de pièces anatomiques	7	1 657	5	1 208	5	1 257
Sous-total CA Crémations	1 083	457 582	1 041	449 316	962	404 909
CA Autres						
- Location de la salle de cérémonie pour les crémations	983	69 625	912	66 123	827	57 912
- Mise à disposition salon de retrouvailles	28	1 072	27	1 059	11	404
- Dispersion des cendres	7	513	9	675	8	547
- Dépôt d'une urne par mois	0	0	29	1 233	5	220
Sous-total CA Autres	1 018	71 211	977	69 090	851	59 082
TOTAL	2 101	528 792	2 018	518 406	1 813	463 991

Le chiffre d'affaires total s'élève à **518 406 €** contre 528 792 € en 2024.

Une diminution de 10 386 € due à un effet volume de -25 500 € et un effet prix de +15 114 €.

CHARGES D'ENERGIE

Gaz

Le gaz facturé correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à **50 234 €**, contre 52 075 € en 2024 soit un coût par crémation de 50,13 € contre 50,22 € en 2024.

En euros HT	2024	2025
Coût du gaz	52 075	50 234
Coût unitaire par crémation	50.22	50.13

Electricité

L'électricité facturée correspond aux factures du crématorium. La facturation totale pour l'année s'élève à **12 284 €** contre 15 274 € en 2024, soit un coût par crémation de 12,23 € contre 14,73 € en 2024.

En euros HT	2024	2025
Coût de l'électricité	15 274	12 284
Coût unitaire par crémation	14.73	12.26

ACHATS

Eau

L'eau facturée correspond aux factures du crématorium. La facturation totale pour l'année s'élève à **463 €** contre 463 € en 2024, soit un coût par crémation de 0.46 € contre 0.45 € en 2024.

En euros HT	2024	2025
Coût d'eau	463	463
Coût unitaire par crémation	0.45	0.46

Fournitures diverses et administratives

Ces postes comprennent essentiellement l'achat de fournitures de bureau, les consommables pour les distributeurs de boissons.

Le montant total s'élève à **5 053 €** contre 5 945 € en 2024.

Le détail des dépenses selon les factures reçues :

	2024	2025
Distributeur de Boissons (Château d'eau, Prodia +)	680	177
Pastilles réfractaires (Volsing)	1 108	295
Fournitures administratives	1 057	1 105
Fournitures diverses	3 100	3 476*
TOTAL	5 945	5 053

* dont 1 277 € de pièces détachées, main d'œuvre et déplacement RICOH

Consommables - équipement de crémation

Ce poste intègre des achats de consommables pour l'équipement de crémation pour 3 864 € en 2025 contre 0 € en 2024.

Tenues vestimentaires

Ce poste correspond à des achats de vêtements pour le personnel du crématorium.

En 2025, le poste s'élève à **0 €** contre 2 181 € en 2024.

SERVICES EXTERIEURS

PTI (téléphone - protection des travailleurs isolés)

La protection du poste de travail isolé est de **672 €** contre 482 € en 2024.

Entretien des espaces verts

Ce poste comprend l'entretien des espaces verts, il était nul en 2024 et c'est toujours le cas en 2025.

Entretien des équipements de crémation

Le montant représente principalement la maintenance préventive et curative des équipements de crémation, il s'élève à **50 682 €** contre 43 817 € en 2024.

La maintenance est facturée selon un forfait à la crémation.

	2024	2025
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	41 962	40 471
Interventions & Frais pour pièces de rechange (ATI)	0	8 225
Facture SOGETHA	1 855	1 986
TOTAL	43 817	50 682

Entretien des locaux

Le montant du poste s'élève à **12 524 €** contre 7 809 € en 2024, comprend l'entretien des locaux et a été déterminé par les dépenses suivantes :

	2024	2025
Frais de nettoyage des locaux et entretien des espaces verts	7 809	8 376
Réparation multi services (TREGLIA ANTHONY, ASERELEC, JDA)	0	4 148
TOTAL	7 809	12 524

Certification de service SGS

Néant en 2024 et 2025.

Certification ISO 14001

Un montant de **17 700 €** contre 1 640 € en 2024. Le crématorium est entré dans la démarche de certification qui se terminera au printemps 2026.

Traitement des déchets verts

Un montant de **0 €** contre 1 640 € en 2024.

Vidéosurveillance

Néant en 2024 et 2025.

Enquête de satisfaction

Néant en 2024 et 2025.

Contrôles techniques

Ce poste correspond à la vérification des dispositifs de sécurité d'installations de crémation. Le montant du poste s'élève à **7 279 €** contre 668 € en 2024.

	2024	2025
BUREAU VERITAS (Contrôle bâtiment et/ou four)	668	239
GINGER (Contrôle des rejets atmosphériques), tous les 2 ans		5 380
ECHOLINE (Veille réglementaire ISO)		1 660
TOTAL	668	7 279

Contrôle des rejets atmosphériques :

La société CERECO a petit à petit cessé son activité, n'offrant plus de disponibilité pour les planifications de contrôle de rejets. Nous nous sommes tournés vers la société GINGER avec laquelle nous avons contractualisé. Les tarifs avec cette nouvelle société sont passés de 3 220 à 5 380 € HT par contrôle.

GER

Néant en 2025.

Assurance

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **3 673 €** en 2025 contre 2 053 € en 2024.

Frais postaux et télécommunications

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **388 €** en 2025 contre 386 € en 2024.

Publicité

Le montant du poste s'élève à **596 €** (Parution en presse locale de l'annonce du Temps de Mémoire) contre 0 € en 2024.

Autres charges

Le montant du poste s'élève à **10 346 €** contre 13 011 € en 2024 :

	2024	2025
Stages et formations (Equipements, Maître de cérémonie...)	2 763	5 162
Déplacements, péages, missions et indemnités kilométriques	8 352	1 859
Charges de gestion courante	0	1 457
Frais actes hors contentieux	1 439	1 041
Frais de banque	250	868

Pertes et gains sur écarts de règlements	13	3
Indemnité de repas	191	0
Pertes et gains sur créances clients	3	-44
TOTAL	13 011	10 346

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent pour 2025 à **17 289 €** contre 591 € en 2024.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **1 060 €** sur 2025 contre 0 € en 2024.
- La CVAE a été provisionnée à **562 €** en 2025 comme en 2024.

TAXE FONCIERE :

La taxe foncière est de **15 638 €** pour l'année 2025 comprenant 3 585 € pour 2023, 6 026 € pour 2024 (titre 3150 du 23/09/2025) et 6 026 € pour 2025 (provision) contre 0 € en 2024.

Redevances

Redevance fixe pour frais de contrôle

La redevance s'élève au total à **72 478 €** annuels pour l'année 2025 contre 71 058 € au prorata 2024

Base	Coefficient de révision	Montant
70 000 €	1.0354	72 478 €

Redevance variable

La redevance s'élève au total à **11 926 €** selon le détail ci-dessous, complété d'une régularisation de la provision 2023 et 2024 de 1 688,43 €, contre 10 629 € pour 2024

Articles	Qté	CA	Types	CA soumis	%	REDEVANCE
Crémation adulte	1 002	442 561.68	CA 1	442 561.68	2% du CA 1	8 851.23 €
Crémation cercueil jusqu'à 1m	4	0.00	CA 1			
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m	2	441.66	CA 2			
Reliquaire de restes exhumés de longueur max 1.20m	21	3 885.00	CA 2			
Reliquaire de restes exhumés de longueur sup à 1.20	1	441.67	CA 2			
Cercueil de restes exhumés max 1m20 / 80 kg	3	467.49	CA 2			
Cercueil de restes exhumés > 1m20 / max 125 kg	1	310.00	CA 2	5 545.82	25% du CA 2	1 386.46 €
TOTAL REDEVANCE / CA						10 237.69 €

Redevance intéressement

La redevance complémentaire s'élève au total à **42 782 €** selon le détail ci-dessous contre 55 462 € pour 2024.

Résultat courant avant impôts réalisé	77 820.29 €
Résultat du CEP	-7 550.42 €
différence	85 370.71 €
Redevance intéressement = 50% différence	42 685.36 €

Il y a un écart de 94.64 € entre la provision indiquée dans le compte de résultat de la société et le montant réel de la redevance d'intéressement ci-dessus. La régularisation interviendra sur l'exercice 2026.

Régularisation des redevances d'intéressements 2023 et 2024

La revue des calculs de redevances entre le délégant et le délégataire a permis de statuer sur une régularisation de titres qui sont venus impacter l'exercice comptable 2026.

CHARGES DE PERSONNEL

Les salaires et charges sociales s'élèvent à **132 403 €** contre 138 300 € en 2025.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2025, soit deux agents d'exploitation encadrés par un responsable.

FRAIS DE SIEGE

Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **31 724 €** en 2025 contre 36 569 € en 2025 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Frais de gestion

Le montant du poste s'élève à **2 717 €** contre 4 747 € en 2025 et comprend les honoraires CAC.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

IMPOT SUR LES SOCIETES

La somme de **6 249 €** représente le montant de l'IS de la société dédiée pour l'année 2025.

3.2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

3.2.2.1. *Etat de variation du patrimoine*

Le tableau des immobilisations et des amortissements est joint en **annexe 1**.

Pour l'exercice 2025, des immobilisations d'exploitation ont été acquises pour une valeur de **8 228 €**.

4. PERSPECTIVES 2026

Réservations en ligne

En support avec l'équipe du crématorium, le déploiement de l'outil de réservation en ligne va continuer auprès des opérateurs funéraires afin de faciliter leur accès à la planification des cérémonies et crémations.

Travaux du crématorium

Le délégataire reste en attente de l'accord de l'autorité délégante pour déployer l'ensemble des investissements prévus au contrat.

Certification ISO 14001

Le crématorium de GAP sera certifié ISO 14001 durant l'année 2026, l'enjeu étant une planification d'objectifs et la mise en place d'un référentiel dédié :

- Réduire les impacts environnementaux
- Préserver et économiser les ressources
- Répondre aux obligations contractuelles
- Pérenniser l'activité des crématoriums
- Respecter la réglementation.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS EN 2025

Description	date de mise en service	Valeur actualisée	Dotations 2025	Amortissements cumules N	VNC N
Matériels informatiques	30/11/2023	1 340.29	446.76	931.99	408.30
Jours immobilisés	01/11/2023	861.59	114.86	248.89	612.70
MISE EN CONFORMITE CREMATORIUM - MISSION AOERP	30/04/2024	1 300.00	185.73	310.06	989.94
Fauteuil roulant de transfert non pliant	01/11/2023	573.85	76.53	165.79	408.06
CHARIOT ELEVATEUR HR350 ACIER PEINT AVEC ASSISTANCE MOTORISEE	01/03/2024	9 210.00	1 306.67	2 390.20	6 819.80
MOBILIERS CANAPE CONSOLE PORTE URNE CATAFALQUE	01/03/2024	4 188.98	594.32	1 087.14	3 101.84
SOPREMA ENTREPRISE- GAP TRAVAUX	31/08/2025	1 420.00	59.81	59.81	1 360.19
OGF- REFACTORATION HEURES TRAVAILLEES	28/10/2025	1 372.08	30.54	30.54	1 341.54
SOPREMA ENTREPRISES - TRAVAUX	31/10/2025	1 420.00	30.15	30.15	1 389.85
OGF - REFACTORATION P04-26 / DOLIA / TRILUX France 98593305	01/11/2025	552.00	9.22	9.22	542.78
OGF - REFACTORATION P04-26 / COMPTA IMMO / JOURS IMMO // 0	01/11/2025	1 427.75	23.86	23.86	1 403.89
OGF - REFACTORATION P04-26 / DOLIA / TRILUX France 98592415	01/11/2025	2 036.35	34.03	34.03	2 002.32
TOTAL		25 702.89	2 912.48	5 321.68	20 381.21

ANNEXE 2 : ATTESTATION DE CONFORMITE



BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Didier COSTE

ZI du Bois des Lôts Sud

Allée du Rossignol

26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

Téléphone : +33 6 07 01 78 31

Mail : didier.coste@bureauveritas.com

ATTESTATION DE CONFORMITE

Nom du site : **CREMATORIUM**

ALLEE DU CIMETIERE SAINT ROCH

05000 GAP



Validité 5 ans

de : **du 24/04/2024 au 23/04/2029**

Intervention initiale du : **24/04/2024**

*Date du 1^{er} rapport avant un éventuel plan
d'action SANS OBJET*

Numéro d'affaire : 10062245
Numéro du rapport : 10062245/S28.87.1.R
Annule et remplace : ans objet
Rédigé le : 30/04/2024
Par : Didier COSTE



ANNEXE 3 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®

SGS

CERTIFICAT N°9337
Multi-sites
VERSION 1

OGF SA
31, rue de Cambrai
75019 PARIS

a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
« Accueil et accompagnement des familles dans les
crématoriums - RE/CRE/01 »

pour ses sites bénéficiaires dont la liste est disponible sur demande auprès de OGF
SA ou de l'organisme certificateur SGS ICS

Délivré le 04/03/2023
Valable jusqu'au 03/03/2026
Edité le 31/03/2023

La Directrice Certification



Page 1



SGS 

QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 86 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96
www.fr.sgs.com/certification
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 - APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui
être restitué en cas de suspension ou de retrait


CERTIFICATION DE PRODUITS
ET SERVICES
Accréditation
N°5-0018
Portée d'accréditation
disponible sur
www.cofrac.fr

